

Bilan de la concertation

Dans sa délibération du 03 décembre 2015, le Comité Syndical du SCoT du Grand Nevers a défini les modalités suivantes concernant la concertation :

Information du public :

- *Mise à disposition au public du dossier et en particulier du (des) porter à connaissance de l'État au siège du Syndicat, pendant les heures d'ouverture au public.*
- *Diffusion de communiqués à la presse si Monsieur le Président ou le Comité Syndical le jugent nécessaire ;*
- *Mise à disposition des documents d'étape validés au cours de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale par tous types de moyens (mise à disposition dans les locaux du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Nevers, diffusion sur le site internet du syndicat mixte...);*
- *Le cas échéant, organisation d'une exposition itinérante en différents lieux du SCOT ;*
- *Diffusion d'informations sur le site internet du Syndicat mixte (www.scotgrandnevers.fr) et sur le blog (blog-scotgrandnevers.fr) ;*
- *Organisation d'au moins une réunion publique pour débattre avec les habitants, les professionnels, les associations, ainsi que toutes personnes concernées ;*

Recueil de l'avis du public :

- *À l'occasion de la (ou des) réunion(s) publique(s), un compte-rendu des observations du public sera établi*
- *Un registre sera ouvert sur le lieu des expositions*
- *Des registres seront mis à disposition dans chaque commune et au siège de la communauté d'agglomération*
- *Mise en place d'une adresse mail pour le recueil des avis sous forme électronique : avis_scot@scot-grandnevers.fr*

Sur les modalités de la concertation déterminée par le Comité Syndical en date du 03 décembre 2016

En préambule, il convient de rappeler que par son contenu, le projet de SCoT du Grand Nevers ne contient que peu de modification entre sa version approuvée et annulée de janvier 2014 et celle qui est proposée à l'avis des élus le 07 avril 2016.

Les éléments de la concertation réalisés dans le cadre de l'élaboration initiale du SCoT du Grand Nevers (2011-2014) figurent en italique dans le texte ci-dessous :

Information du public

- *Mise à disposition au public du dossier et en particulier du (des) porter à connaissance de l'État au siège du Syndicat, pendant les heures d'ouverture au public.*

Le Porter à Connaissance de l'État, et tous les documents de cadrage préalable transmis par les Personnes Publiques Associées, ont été mis à disposition du public au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers

aux heures habituelles d'ouverture des locaux. Ces documents sont ceux transmis par les personnes publiques associées lors de l'élaboration initiale du SCoT ainsi que ceux transmis depuis le 03 décembre 2016.

Ces documents ont également été mis à disposition du public sous forme électronique par l'intermédiaire du site www.scotgrandnevers.fr, site internet officiel du syndicat mixte, peu après leur réception au siège du Syndicat Mixte du SCoT. Ils sont toujours à disposition du public par ces moyens.

- Diffusion de communiqués à la presse si Monsieur le Président ou le Comité Syndical le jugent nécessaire :

Il n'a pas été diffusé de communiqués de presse depuis le 03 décembre 2015. Toutefois, des informations relatives à l'élaboration du SCoT du Grand Nevers ont été diffusées dans la presse quotidienne à l'occasion de l'organisation de la réunion publique du 10 mars 2016. Une interview de Monsieur THURIOT, Président du Syndicat Mixte a été publiée dans un supplément de 4 pages intégré dans le Journal du Centre publié le 05 mars 2016.

Un communiqué général faisant mention de l'engagement de l'élaboration du SCoT a été diffusé aux collectivités membres du SCoT.

Le communiqué faisant mention de l'organisation d'une réunion publique le 10 mars 2016 a été diffusé sur le site internet de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre ainsi que dans « Le Mag », mensuel diffusé auprès des habitants de Nevers Agglomération par la communauté d'agglomération.

Le communiqué général ne faisant pas mention de l'organisation de la réunion publique a été diffusé sur le site internet de la communauté de communes des Amognes ainsi que dans le bulletin municipal n°49 de la commune de Montigny-Aux-Amognes.

- Mise à disposition des documents d'étape validés au cours de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale par tous types de moyens (mise à disposition dans les locaux du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Nevers, diffusion sur le site internet du syndicat mixte...) :

L'ensemble des documents issus de l'élaboration du SCoT (diagnostics, PADD, etc.) a été mis à disposition du public via le site internet du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers (www.scotgrandnevers.fr).

Les documents composant le SCoT ont été mis en ligne sur l'adresse www.scotgrandnevers.fr au fur et à mesure de leur validation pendant l'élaboration initiale (2011-2014). Ces documents, sont restés à disposition du public après janvier 2014.

Depuis le 03 décembre 2015, les documents composant le Schéma de Cohérence Territoriale ont été actualisés afin d'intégrer les données plus récentes disponibles, ainsi que les nouvelles réflexions des élus du Syndicat. Ces documents mis à jour ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de leur actualisation via le site internet du syndicat. Le public, les élus et les personnes publiques associées ont été informées de ces mises à disposition par l'intermédiaire de messages diffusés sur une page dédiée du site internet du SCoT (<http://www.scotgrandnevers.fr/le-contenu-du-scot>), par l'intermédiaire du blog du syndicat mixte (<http://blog-scotgrandnevers.fr>) ainsi que par des messages sur le compte @twitter du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers (<https://twitter.com/ScotGrandNevers>). La mise à disposition de certains documents a fait l'objet d'une information spécifique auprès des élus du Syndicat Mixte et des personnes publiques associées (résumé non technique notamment).

Ces mêmes documents ont été tenus à disposition du public dans les locaux du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers.

- Le cas échéant, organisation d'une exposition itinérante en différents lieux du SCOT :

Lors de l'élaboration du SCoT conduite entre 2011 et 2014, des expositions itinérantes ont été organisées dans différents lieux du périmètre du SCoT. Des supports de type « Kakémono » ont été mis à disposition des Communautés de communes et de quelques communes, sur des durées de plusieurs semaines. Le reste du temps, ces panneaux sont restés exposés dans le hall d'accueil de la communauté d'agglomération de Nevers.

Les communes qui ont accueilli ces panneaux d'exposition sont :

- la CdC des Amognes du 21 février au 29 mars 2012
- La CdC Loire et Allier du 29 mars au 24 mai 2012
- La commune de Parigny-les-Vaux, du 30 mai au 22 juin 2012
- La communauté d'agglomération de Nevers en dehors des périodes mentionnées ci-dessus

Par ailleurs, deux des panneaux explicatifs, accompagnés d'un support contenant des documents de synthèse des travaux du SCoT ont également été mis à disposition du public

- Au siège de la CdC Fil de Loire du 29 mars au 05 avril 2013
- À la mairie d'Urzy du 12 au 19 mars 2013
- À la CdC des Amognes du 26 avril au 03 mai 2013
- À la CdC Loire et Allier du 05 au 12 mars 2013
- À la CdC du Bon Pays du 19 au 26 avril 2013



Depuis le 24 janvier 2014, les panneaux explicatifs concernant le périmètre du SCoT, les enjeux et objectifs de la démarche, les synthèses des diagnostics « urbanisme et logement », « environnement » et « lutte contre l'étalement urbain » sont disponibles pour la consultation du public dans le hall d'accueil de Nevers Agglomération. À l'occasion de la réunion publique du 10 mars 2016, l'ensemble des panneaux composant cette exposition ont été affichés dans le hall d'accueil du public de cette réunion.

- Diffusion d'informations sur le site internet du Syndicat mixte (www.scotgrandnevers.fr) et sur le blog (blog-scotgrandnevers.fr) :



Une information de l'avancement des mises à jour du contenu du SCoT a été diffusée au fur et à mesure sur la page <http://www.scotgrandnevers.fr/le-contenu-du-scot>. Cette même information a été diffusée sur le blog du SCoT du Grand Nevers.

Par ailleurs, la page d'accueil du site internet du SCoT contient depuis décembre 2015 une rubrique mentionnant la ré-élaboration du SCoT et redirigeant les visiteurs vers les pages d'information sur l'avancement de la démarche.

Le blog du syndicat a été également utilisé pour diffuser des informations relatives à l'organisation de la réunion publique du 10 mars 2016 : annonce de la date, annonce de la campagne d'information

lancée dans le Journal du Centre et ses applications mobiles.

Pour rappel, le site internet du SCoT du Grand Nevers comporte les rubriques suivantes :

- Présentation du syndicat mixte, de son fonctionnement, de ses élus,
- Présentation du périmètre du SCoT, de la situation géographique du Grand Nevers, des risques naturels, des évolutions socio-économiques, des enjeux du territoire
- Explication de la démarche SCoT : qu'est-ce qu'un SCoT ? Cadre juridique, organisation du Syndicat pour l'élaboration du SCoT,
- Le diagnostic, les débats des élus, les comptes rendus de réunions,
- Une rubrique pour préparer la mise en œuvre,
- La publication des marchés publics engagés par le Syndicat Mixte
- Des liens externes.

Le site internet du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers est en ligne depuis mars 2011. Il a fait l'objet de nombreuses réactualisation depuis cette date.

- Organisation d'au moins une réunion publique pour débattre avec les habitants, les professionnels, les associations, ainsi que toutes personnes concernées ;

Durant, la période d'élaboration 2011-2014, quatre réunions publiques avaient été organisées dans les communes de Nevers, Magny-Cours, Imphy et Urzy. Ces réunions avaient été précédées d'annonces dans la presse locale et les journaux des collectivités et avaient accueillie environ 70 personnes. Une dernière réunion d'information du grand public, avant le premier arrêt du SCoT, s'était tenue le 27/05/2013 dans les locaux de la communauté d'agglomération de Nevers. Cette réunion a été précédée d'annonces dans la presse locale et de messages radiophoniques (Bac FM).

Depuis le 03 décembre 2015, une réunion publique a été organisée le 10 mars 2016 dans les locaux de Nevers Agglomération. Cette réunion a été précédée d'une campagne d'information dans le Journal du Centre : publicités sur le site internet du JDC, sur le site mobile, affichage d'un papier peint sur le site internet du JDC le 10 mars 2016, diffusion d'un encart de 4 pages dans le journal du 05 mars 2016.

Environ 50 personnes étaient présentes lors de la réunion du 10 mars : une vingtaine d'élus et une trentaine de personnes issues de la société civile. Le compte rendu de cette réunion figure en annexe du bilan de la concertation. Un article du Journal du Centre du 12 mars 2016 relate le déroulé de cette réunion. Le compte rendu de cette réunion a été mis à disposition du public sur le blog du Syndicat Mixte.

Recueil de l'avis du public

- À l'occasion de la (ou des) réunion(s) publique(s), un compte-rendu des observations du public sera établi

Le compte rendu de la réunion publique du 10 mars 2016 a été mis à disposition du public sur le blog du Syndicat Mixte le 18 mars.

- Un registre sera ouvert sur le lieu des expositions ; Des registres seront mis à disposition dans chaque commune et au siège de la communauté d'agglomération

Un registre destiné à recueillir l'avis du public a été mis à disposition du public dans chacune des communes comprises dans le périmètre du SCoT du Grand Nevers ainsi qu'au siège des intercommunalités membres du Syndicat.

Des panneaux d'exposition sont présents dans le hall d'accueil de Nevers Agglomération antérieurement au 03 décembre 2015. Le registre y a été à disposition du public depuis le 03 décembre 2015.

- Mise en place d'une adresse mail pour le recueil des avis sous forme électronique : avis_scot@scotgrandnevers.fr

L'adresse mail avis_scot@scotgrandnevers.fr est ouverte depuis le 03 décembre 2015. Cette adresse a été relevée chaque semaine jusqu'au 07 mars 2016. Elle a ensuite été relevée chaque jour. Les mails reçus ont été transmis pour information au Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers. Ils sont joint, anonymisés, au présent bilan.

Sur les autres démarches de concertation mises en œuvre avant la délibération du 03 décembre 2015

Élaboration du projet « Là où je vis, entre envie et réalité » avec l'école de Parigny-les-Vaux

Ce projet avait été initié par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers en partenariat avec les enseignants de l'école et de Mme le Maire de Parigny-les-Vaux au cours de l'année scolaire 2012/2013.

Ce projet a consisté à sensibiliser les élèves de l'école aux thématiques abordées dans le SCoT et à l'expression à travers une maquette, de leur lieu de vie « idéal » tenant compte des contraintes abordées.

Ce projet avait donné lieu à des comptes-rendus dans la presse locale, aux élus du SCoT et a fait l'objet d'une exposition dans le cadre du projet pédagogique de l'école de Parigny-les-Vaux en juin 2013 et d'une présentation en Comité syndical du SCoT du Grand Nevers le 03 juin 2013.

Intervention auprès de trois classes du Lycée Jules Renard de Nevers

Dans le cadre d'un cours de géographie consacré aux documents de planification territoriale, David PAGNIER, Chef de projet du SCoT, était intervenu en 2012/2013 auprès de trois classes de Première du Lycée Jules Renard pour exposer la démarche d'élaboration du SCoT et le projet porté par les élus. Ces interventions ont donné lieu à un rendu des élèves sous forme d'un dépliant expliquant la démarche.

Organisation de séminaires

Lors de l'élaboration initiale du SCoT, trois séminaires ont été organisés ou co-organisés par le Syndicat Mixte du SCoT dans le cadre de la concertation sur la démarche. Ces séminaires, essentiellement destinés aux élus locaux et aux acteurs socio-économiques ont eu lieu le 18 février 2011, le 06 mai 2011 et le 30 novembre 2012.

Les deux premiers séminaires avaient pour objectifs de présenter la démarche et ses enjeux, ainsi que les enjeux des Personnes Publiques Associées. Le dernier a spécifiquement traité de la problématique agricole.

Présentation du projet en Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

Préalablement à l'arrêt du projet, le SCoT a été présenté à la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles le 13 novembre 2012 et le 11 juin 2013.

Une nouvelle présentation du projet de SCoT est programmé lors de la réunion de la CDPNAF qui se tiendra le 14 juin 2016.

Réalisation de plaquettes de synthèse et leur diffusion

Lors de l'élaboration initiale (2011-2014) des plaquettes de synthèse du diagnostic et des enjeux identifiés par les élus ont été adressés à l'ensemble des délégués du Syndicat Mixte, aux maires des communes membres du SCoT et mise à disposition de la population au siège des EPCI membres du Syndicat.

Certaines communes avaient pris l'initiative de distribuer ces plaquettes à leurs habitants.

Ces plaquettes ont été mises et maintenues à disposition du public au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers dès leur publication jusqu'en avril 2016.

Elles ont également été mises à disposition du public au format électronique sur le site internet du Syndicat Mixte.

Réalisation d'une plaquette actualisée de présentation du SCoT et du territoire et diffusion auprès des collectivités et du public

1 000 exemplaires de la plaquette actualisée présentant le Syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers, ont été diffusés auprès des communes comprises dans le périmètre du SCoT, ainsi qu'auprès des intercommunalités membres du syndicat.

Des exemplaires de cette plaquette sont à disposition au siège du Syndicat mixte dans le hall d'accueil de Nevers Agglomération.

Présentation de la démarche et de son avancement au Conseil de Développement du Pays Nevers Sud Nivernais

Lors de l'élaboration initiale (2011-2014), le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers s'est appuyé sur le Conseil de développement du Pays Nevers Sud Nivernais pour présenter la démarche à la société civile.

Chacune de ses réunions a été l'occasion de présenter l'avancement de la démarche d'élaboration, le contenu validé par les élus et les étapes à venir. Elles ont également été l'occasion de répondre aux interrogations du Conseil de développement sur le SCoT.

Présentation de la démarche et de son avancement au Groupe Technique Permanent de Nevers Agglomération

Une présentation de la démarche de son avancement et des enjeux validés par les élus a eu lieu le 20 septembre 2012 devant le GTP de Nevers Agglomération, composé des Directeurs (trices) généraux des services des communes de la communauté d'agglomération.

Publication d'articles dans les journaux et sites internet des collectivités

L'élaboration du SCoT a été évoqué dans les journaux ou lettres d'information des collectivités membres : communauté d'agglomération de Nevers, CdC des Bertranges à la Nièvre, CdC des Amognes, Communes de St-Pierre-le-Moûtier et Langeron.

Des mentions relatives à l'élaboration du SCoT ont été publiées depuis le 03 décembre 2015 dans les journaux ou lettre d'information de Nevers Agglomération, de la CdC des Bertranges à la Nièvre, de la CdC des Amognes, des communes de Montigny-Aux-Amognes et Germigny-Sur-Loire.

Participation à une émission de radio

Le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers et le Vice-Président alors en charge de l'environnement ont participé à une émission de radio pour présenter le SCoT et ses enjeux le 25 novembre 2011 sur Ra-

dio Nevers. Cette émission a été rediffusée le 26 et 28 novembre puis mise à disposition en libre écoute sur le site de la radio et sur le blog du Syndicat Mixte du SCoT.

Mesures de concertation relatives à la procédure d'élaboration du SCoT

Diffusion de la délibération prescrivant l'élaboration du SCoT et définissant les modalités de la concertation auprès des communes comprises dans le périmètre du SCoT ainsi qu'auprès des intercommunalités membres du syndicat.

Association de l'ensemble des EPCI limitrophes au périmètre du SCoT à l'élaboration du Schéma.

Diffusion de la délibération prescrivant l'élaboration du SCoT et définissant les modalités de la concertation, ainsi que du procès verbal de la séance du comité syndical du 03 décembre 2015 au cours de laquelle a été débattue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, sur le site internet du Syndicat.

Audition de personnes extérieures

Audition à plusieurs reprises par les membres du bureau de M. Brunet, Directeur des établissements Leclerc, ainsi que de M. Ducreux, Maire de St Éloi, pétitionnaires auprès du Tribunal Administratif de Dijon contre le projet initial de SCoT

Réunion du groupe technique du SCoT

Un groupe technique rassemblant l'ensemble des Personnes Publiques Associées et les techniciens des collectivités membres du SCoT a été créé pour échanger sur le projet de SCoT.

Depuis le 03 décembre 2015, ce groupe technique s'est réuni à 2 reprises : le 12 janvier 2016 et le 24 mars 2016.

Formation des élus du SCoT du Grand Nevers

À compter de septembre 2015, des formations ont été organisées à destination des élus du SCoT pour leur donner les connaissances initiales et complémentaires sur le droit de l'urbanisme, les SCoT et le projet de SCoT du Grand Nevers. Des formations de même type avaient été organisées en 2014 suite aux élections municipales.

Bilan de la concertation

Lors de l'élaboration initiale du SCoT du Grand Nevers (2011-2014) la participation du public au projet est restée faible. Aucune manifestation écrite n'est parvenue au syndicat au cours de cette période. Par ailleurs, les réunions publiques organisées n'ont pas permis de rassembler beaucoup d'habitants du territoire autour des sujets relatifs à l'élaboration du SCoT.

Entre le 03 décembre 2015 et le 25 mars 2016, le syndicat a reçu les avis et opinions suivants :

- Courriers : aucun courrier reçu
- E-mails : 2 E-mail reçu au sujet de la zone commerciale de St Éloi (voir annexes) et 2 spams
- Appels téléphoniques : aucun appel téléphonique reçu

Interactions avec les médias numériques

- Nombre de réactions sur le fil « @Twitter » du syndicat mixte du SCoT : aucune
- Nombre d'abonnés au fil « Twitter » du syndicat mixte du SCoT : 7 (sans changements depuis octobre 2015)
- Nombre de visites sur le site internet du syndicat entre le 1^{er} décembre 2015 et le 24 mars 2016 : 1 734 visites (2 033 pages vues)
- Nombre de visites sur le blog du Syndicat entre le 1^{er} décembre 2015 et le 24 mars 2016 : 213 visites (483 pages vues)

Participation du public la réunion publique du 10 mars 2016 :

Une cinquantaine de personnes était présente à cette manifestation dont environ 1/3 d'élus du Syndicat mixte ou des communes comprises dans le périmètre du SCoT. Le reste des personnes présentes était constitué d'habitants, de membres d'association et de personnels techniques des collectivités membres du syndicat mixte du SCoT venus à titre privé à cette manifestation.

Conclusion

Les retours et la participation du public aux événements mis en place par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers dans le cadre de sa concertation sont restés limités.

Les outils électroniques n'ont apporté que peu de retour que ce soit sous forme d'email (2) ou de commentaires sur le blog mis en place par le syndicat. Ces outils électroniques ont néanmoins constitué un centre de ressources important pour toute personne désirant s'informer de la démarche.

La participation du grand public aux réunions est restée faible lors de l'élaboration initiale : seules quelques personnes issues de la société civile avaient assisté aux réunions organisées par le SCoT.

Lors de la réunion du 10 mars 2016 la participation a été conséquente et proche du cumul de toutes les réunions publiques réalisées entre 2011 et 2015. Si ce « succès » semble marquer un regain d'intérêt vis-à-vis de la question des grands territoires et de leur coopération, le contexte de la carte intercommunal a pu jouer un rôle non négligeable dans le nombre de personnes présentes. Il n'en demeure pas moins que les questions posées relèvent bien des sujets abordés par le SCoT, même si l'échelle abordées n'est pas toujours celle du SCoT.

Les documents de synthèse mis à disposition du grand public sont généralement restés en présentoirs (peu de retraits). Toutefois, ces documents ont permis à des élus locaux de s'informer sur la démarche du SCoT et d'obtenir des représentants du Syndicat des réponses à leurs questions.

Si le « Grand public » n'a pas répondu aux démarches engagées pour le sensibiliser à la question de l'élaboration du SCoT, les professionnels et les élus ont en revanche été très présents à chacune des étapes engagées.

Les élus ont été le principal public de toutes les réunions organisées par le SCoT (séminaires et réunions publiques) mais aussi les principaux demandeurs et utilisateurs des documents de synthèse mis à disposition des communes. Par ailleurs, certains ont souligné l'intérêt de ces documents pour leur compréhension de la démarche.